

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/12/149

Objet : 149 - Signature d'une convention avec Madame Lucie BERELWITSCH, Directrice du CDN Le Préau, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame Lucie BERELWITSCH, en sa qualité de directrice du Centre Dramatique National Le Préau de Vire, de disposer de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker »,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec Madame Lucie BERELWITSCH, en sa qualité de directrice du Centre Dramatique National Le Préau de Vire Normandie, pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », le 10 décembre 2022 de 8h00 à 23h00, pour l'organisation du spectacle « Kaboul, le 15 août 2021 », pour une représentation à 19h00 et ce, à titre gratuit.

Fait à Vire Normandie, le 5 décembre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221214-149-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Affichage : 14/12/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

